



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 69386

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la sécurité en mer. En dépit des directives européennes, nous inspectons dans les ports un nombre très insuffisant de navires étrangers. La France dispose de trop faibles moyens au regard de l'ampleur de son littoral. Elle devrait donner l'exemple au niveau européen en se dotant de puissants moyens de garde côtes assurant la police des mers dans sa zone économique maritime (200 milles actuellement), avec des capacités matérielles et juridiques de prompt intervention (surveillance, arraisonnement, sauvetage, etc.). Les moyens, surtout humains, mis en oeuvre ou programmés apparaissent comme très insuffisants et seraient nécessaires pour que les missions de sécurité soient effectuées de façon pleinement satisfaisantes. L'objectif à atteindre dans le cadre de la coopération européenne est d'assurer une surveillance globale des eaux européennes et une mobilisation coordonnée des moyens d'action. Il souhaiterait connaître les éventuelles mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le plan de développement des moyens dédiés à la surveillance et à la sécurité maritime intègre les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement développe un programme de mise en flotte d'un second patrouilleur affecté à la police en mer au sein de la zone économique exclusive et doté des capacités de contrôle et d'action requises. Le renforcement des infrastructures de surveillance côtière, axé sur le renouvellement et l'extension de la couverture radar des CROSS de la Manche et sur l'intégration du système AIS d'identification automatique des navires, rendu obligatoire par l'Organisation maritime internationale, est en préparation. Enfin, le système d'information sur le trafic maritime « Trafic 2000 », engagé à titre expérimental depuis un an, est en cours de consolidation. Ce système vise à optimiser les procédures de surveillance et de contrôle du trafic à partir de la gestion coordonnée, en temps réel, des données disponibles sur les navires présents dans les eaux territoriales ou en attente. A ces différents projets, il faut ajouter les actions de recherche et de développement auxquelles le département participe, en vue de dégager de nouvelles pistes pour l'extension vers le large des capacités de surveillance, à partir des systèmes satellitaires. L'ensemble des programmes que le ministre est déterminé à poursuivre relève de la participation française au développement de la politique communautaire en matière de surveillance et de sécurité maritime, telle qu'exprimée par le « Livre blanc » sur les transports publié par la Commission européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69386

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6701

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 582